

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif est le compte de résultat qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

L'année 2016 a été marquée par des contraintes de différentes natures : sur le plan national avec la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat, le report de la réforme de la DGF- Sur le plan local la diminution des effectifs de l'école.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses 487 706.33 € Recettes 568 505.37€

SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses 91 282.04 € Recettes 84 170.01 €

Le budget 2016 avait donc pour priorités

En fonctionnement :

- Pas d'augmentation de la fiscalité
- Entretien la commune tout en limitant les dépenses liées aux charges à caractère général
- Répondre aux besoins et assurer la sécurité de la population
- Soutenir les associations présentes sur le territoire communal

En investissement :

La mise en place du PLU – Les travaux de la salle des mariages – Le changement de la porte du logement à côté de la mairie - L'achat d'un nouveau véhicule adapté aux besoins – Création d'un emplacement handicapé – Les travaux relatifs à l'accessibilité de la mairie et la salle des mariages – Aménagement d'un avaloir route du Bocasse.

1) Budget principal

Le compte administratif 2016 a été voté le 28 février 2017 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de bureaux, et sur le site de la commune.

Il a été établi selon le schéma suivant :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1-1 Résultat global

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A la clôture de l'exercice 2016, le compte administratif au budget principal fait apparaître un résultat global

de 141 349.97 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	226 687.64 €
Déficit d'investissement cumulé :	60 752.43 €
Reste à réaliser :	24 585.24 €
Résultat cumulé :	141 349.97 €

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	53 640,40 €			145 888,60 €	53 640,40 €	145 888,60 €
Opérations de l'exercice	91 282,04 €	84 170,01 €	487 706,33 €	568 505,37 €		
TOTAUX	144 922,44 €	84 170,01 €	487 706,33 €	714 393,97 €	632 628,77 €	798 563,98 €
Résultats de clôture	60 752,43 €			226 687,64 €		165 935,21 €
Restes à réaliser	24 585,24 €				24 585,24 €	
TOTAUX CUMULÉS	85 337,67 €			226 687,64 €	24 585,24 €	165 935,21 €
Résultats définitifs	85 337,67 €			226 687,64 €		141 349,97 €

1-2 Section fonctionnement

• Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 714 393.97 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
013 – Atténuation de Charges	4 790.39 €
70 – Produits des services	26 250.33 €
73 – Impôts et taxes	308 049 €
74 – Dotations et participations	208 735.72 €
75 – Autres produits de gestion courante	20 014.34 €
76 – Produits financiers	3.30 €
77 – Produits exceptionnels	662.29 €
002 – Résultat antérieur	145 888.60 €
TOTAUX	714 393.97 €

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire (18303.03 €), ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) (5537.87 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par France Télécom, GRT GAZ (1074 €) les concessions dans le cimetière (746.67), locations diverses (520.36) et autres produits activité annexe (8.40).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2016, les taux des impôts locaux sont restés stables

Taxe d'habitation :	28.94 %
Taxe sur le foncier Bâti :	31.69 %
Taxe sur le foncier non bâti :	91.03 %
CFE :	23.12 %

D'autres postes importants de la recette sont : la taxe sur les pylônes électriques (9008 €).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'état. La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution : L'effort de contribution au redressement des finances publiques nous prive d'un montant de 11 445 €, non compensé par l'augmentation des dotations nationales (+ 3750 €).

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit, ce qui représente une recette de 3836 €.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logement communal).

Chapitre 76 : S'y trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

◦ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 487 706.33. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Ca 2016
011 – Charges à caractère général	153 138.70 €
012 – Charges de personnel	245 242.33 €
014 – Atténuations de produits	13 538.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	57 555.60 €
66 – Charges financières	16 682.55 €
042 – Opérations d'ordre	1 549.15 €
TOTAUX	487 706.33 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.
Ce chapitre a enregistré une hausse qui s'explique par le remplacement d'un agent en maladie. Les salaires représentent 35.38 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires : catégorie C = 7 personnes à temps complet
- Agents sous contrat : 1 personne à 22 heures hebdomadaire
1 personne à 3 heures hebdomadaire

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour 26 549.26 €
- A la subvention versée au CCAS pour 5700.00 €
- Aux subventions versées aux associations pour 6728.28 €
- A la cotisation du SDIS pour 10 229.00 €
- Et autres contributions (Office du tourisme, collège) pour 8 349.06 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts) 16 682.55 €.

Chapitre 042 : Il s'agit des amortissements, 1 549.15 €

1-3 Section d'investissement

◦ **Les recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 84 170.01 €
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
13 – Subvention d'investissement	10 198.47 €
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	14 757.85 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	57 664.54 €
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	1 549.15 €
TOTAUX	84 170.01 €

Chapitre 10 : est constitué du remboursement du FCTVA a hauteur de 9 450.98 € et de la taxe d'aménagement 5 306.87 €.

L'affectation de la section de fonctionnement s'élève à 57 664.54 €

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions reçues comme suit :

N° 208 – salle des mariages – DETR : 1795.47 €

N° 226 – tracteur – département : 6900 €

N° 237 – création emplacement handicapé – DETR : 1503.00 €

◦ **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 91 282.07 €
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
Opération n° 173 - PLU	4 582.90 €
Opérations n° 208 – salle des mariages	8 282.81 €
Opération n° 215 – Acquisition de matériel	229.90 €

Opération n° 219 – Réfection logement	3 591.76 €
Opération n° 222 – Signalisation sécurité routière	1 834.62 €
Opération n° 225 – Voirie route des cambres	1 500.00 €
Opération n° 232 – Organigramme école	653.42 €
Opération n° 236 – Bâtiments communaux	851.00 €
Opération n° 237 – Création emplacement handicapé	6 012.00 €
Opération n° 238 – Réseau électrique	1 980.00 €
Opération n° 239 – Aménagement d'un avaloir	5 618.40 €
16 - emprunts	56 145.23 €
TOTAUX	91 282.04 €

Opération n° 173 correspond à des frais d'étude pour le PLU

Opération n° 208 correspond à de l'achat de matériel pour les travaux

Opération n° 215 correspond à l'achat de perceuse à percussion

Opération n° 219 correspond à l'achat d'un radiateur et du changement de la porte d'entrée

Opération n° 222 correspond à l'achat de panneaux de signalisation et de stationnement

Opération n° 225 correspond au relevé topographique route des Cambres

Opération n° 232 correspond à l'achat de clefs pour l'école (organigramme)

Opération n° 236 correspond à l'audit énergétique sur le centre socio culturel

Opération n° 237 correspond à l'aménagement de l'emplacement pour les handicapés

Opération n° 238 correspond aux travaux d'électricité

Opération n° 239 correspond à l'aménagement d'un avaloir route du Bocasse

Fait à Anceaumeville,

le ..31 Mars 2017



Le Maire,
Jean-Marie LANGLOIS